



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

(TPT)

LE TPT : LES CONDITIONS

Gestion d'un arrêt de travail : le temps partiel thérapeutique.

Si le salarié ne peut pas reprendre ou continuer une activité à temps plein, son médecin traitant peut lui prescrire un arrêt de travail à temps partiel pour motif thérapeutique.

les renseignements médicaux (voir la notice à destination du patient)

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : _____

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au _____ et _____ inclus

en toutes lettres : _____
et
en chiffres : _____

sans rapport* en rapport* avec une affection de longue durée (voir notice ①)
sans rapport* en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice ②)
sans rapport* en rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : _____
sans rapport* en rapport* avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge Date du décès : _____

* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée (voir notice ③)

sorties autorisées : oui à partir du _____ non (voir notice ④)
sorties sans restriction : non oui à partir du _____ (voir notice ⑤)
activité(s) autorisée(s) : _____ oui à partir du _____ non (voir notice ⑥)

• et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du _____ au _____

sans rapport** en rapport** avec une affection de longue durée (voir notice ①)
sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : _____

** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

éléments d'ordre médical (voir notice ⑦)

Codification du motif médical _____ OU éléments en toutes lettres : _____



Depuis 2019, il n'est plus nécessaire qu'un arrêt de travail à temps complet précède une reprise à temps partiel thérapeutique.

Le temps partiel thérapeutique est une mesure d'accompagnement à la reprise de l'activité professionnelle.

LE TPT : LES CONDITIONS



Vos démarches et obligations d'employeur :

Une attestation de salaire sera transmise chaque mois. Cette attestation permettra à l'Assurance Maladie de :

- ✓ Déterminer si votre salarié remplit les conditions pour bénéficier des indemnités journalières ;
- ✓ Indemniser la perte de salaire.



Vigilance quant aux délais d'envoi de l'attestation, un envoi en fin de mois échu permet une indemnisation rapide de vos salariés.

LE TPT : LA SÉLECTION DE L'ATTESTATION DE SALAIRE DANS NET-ENTREPRISES

A. Temps Partiel Thérapeutique - Maladie

1 2

ÉTAPE 2 : CHOIX DU TYPE D'ATTESTATION

Employeur

SIRET : Code APET : 7490
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET Siège social : oui
Adresse :

SÉLECTION DE L'ATTESTATION

Arrêt initial
Arrêt Maladie de plus de 6 mois
Déclaration de reprise anticipée du travail exclusivement
Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique ①
Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial ②

Maladie
Maladie
Accident du travail, de trajet, rechute
Maladie professionnelle

AIDE ? ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Choix du type d'attestation

Le déclarant aura à compléter l'étape 4 Renseignements pour l'étude des droits avec le DJT + l'OD (saisie identique à celle d'un arrêt à temps complet).

- ① TPT faisant suite à un arrêt de travail
- ② TPT prescrit d'emblée

Choix du risque

Maladie
Accident du travail / Trajet / Rechute
Maladie Professionnelle

LE TPT : LA DÉCLARATION DE PERTE DE SALAIRE



L'indemnisation, par l'Assurance Maladie, d'un temps partiel pour motif thérapeutique se fait uniquement via une attestation de salaire pour ce motif sur le site net-entreprises.fr.



Cette attestation doit préciser, dans la zone « Salaires de référence » :

- La période de travail à temps partiel ;
- Le salaire brut réellement perçu par votre salarié au cours de cette période ;
- Le motif de son absence ;
- Le salaire brut perdu par rapport à ce qu'il aurait perçu à temps plein sur cette période.

Le découpage des périodes (week-end, congés) : Attestation de salaire TPT Décembre 2023

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 06/09/2023 Date de reprise :

SALAIRES DE BASE		TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET		
Période de référence		SALAIRES DE RÉFÉRENCE		
du	au	Motif	Perte Salaire	
06/12/2023	14/12/2023	Temps partiel thérapeutique	500.00	<input type="button" value="Ajouter"/>
15/12/2023	18/12/2023	Congés payés	0.00	<input type="button" value="Ajouter"/>
19/12/2023	31/12/2023	Temps partiel thérapeutique	500.00	<input type="button" value="Ajouter"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Temps partiel thérapeutique	0	<input type="button" value="Ajouter"/>



↑ DJT = 06/09 pour le TPT du 07/09 au 14/12 + TPT du 19/12 au 31/12



- Ne pas exclure les week-ends/jours fériés des périodes déclarées
- Une période de congés payés équivaut à une perte de salaire de 0€
- L'attestation doit refléter les périodes d'exécution du temps partiel

CAS PRATIQUE :

Salaire brut de 4 000 Euros

Arrêt maladie du 01 au 15 Septembre 2023

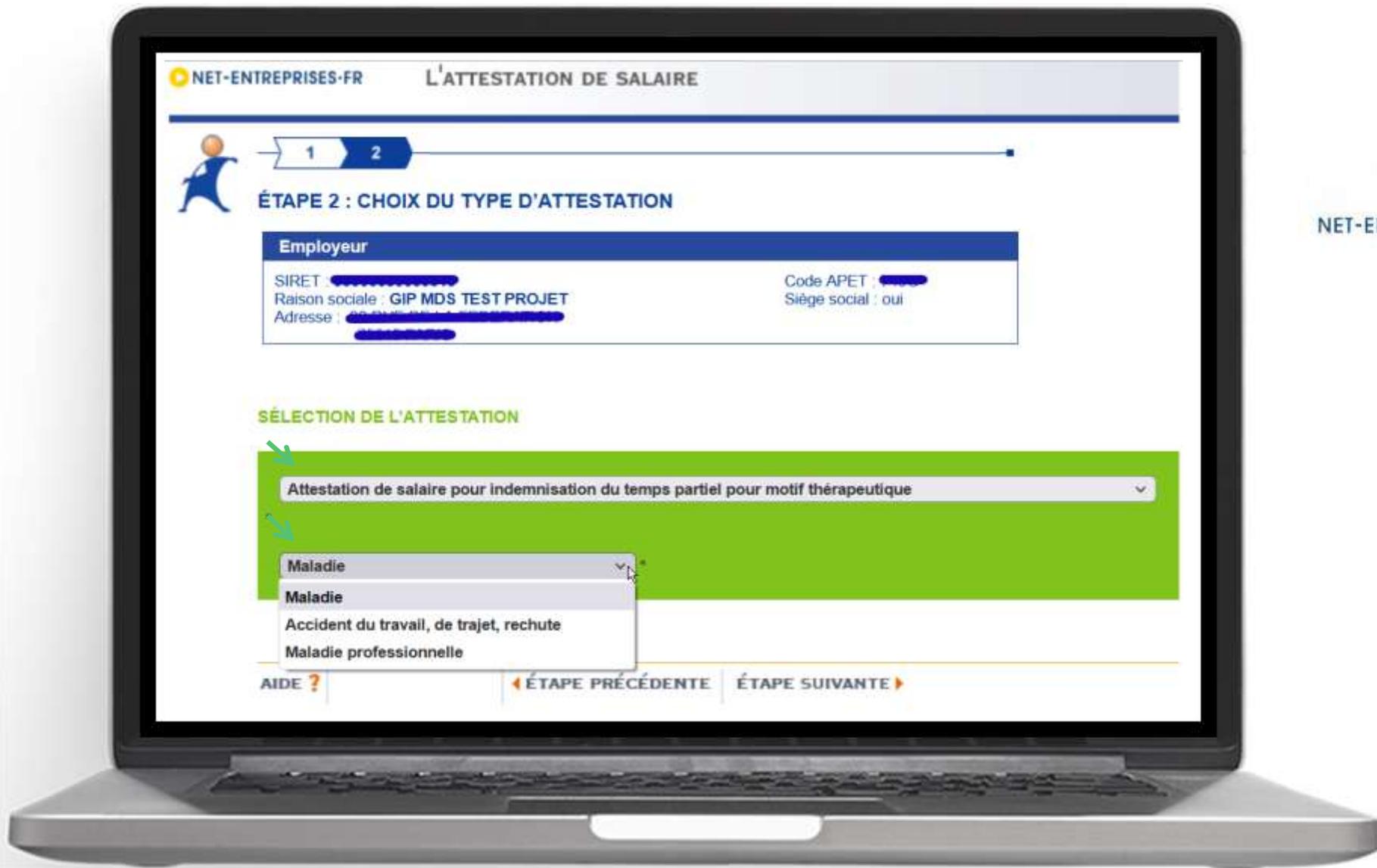
TPT du 16 au 30 Septembre 2023

Reprise en TPT à 75% d'un temps plein



DJT =
31/08/2023

LE TPT : SAISIE TPT SUR NET-ENTREPRISES - MALADIE



LE TPT : SAISIE TPT SUR NET-ENTREPRISES - MALADIE

NET-ENTREPRISES-FR L'ATTESTATION DE SALAIRE

ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (1/1)

Employeur: SIRET: GIP MOS TEST PROJET Assuré(e): NOM: Net-Entreprises Prénom: TPT

1 - Indiquer les périodes à payer pour chaque mois échu.
Dans le cas suivant:
Un mois normalement travaillé en TPT (ex: 1er au 28 février);
Arrêt de travail temps plein intervenant durant ce même mois (ex: 3 au 12 février);
=> Il complètera 3 attestations de salaires:
1 - Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel thérapeutique du 1er au 4 février;
2 - Attestation de salaire pour l'avis d'arrêt de travail à temps complet du 5 au 12 février;
3 - Attestation de salaire pour indemnisation de TPT du 13 au 28 février.

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique - Maladie

Rappel du dernier jour de travail: 27/08/2022 Date de reprise:

SALAIRES DE BASE		TRAVAIL À TEMPS NON-COMPLET		
Période de référence		SALAIRES DE RÉFÉRENCE		
du	au	Motif	Perte Salaire	
16/09/2022	30/09/2022	Temps partiel thérapeutique	500.00	Modifier
		Temps partiel thérapeutique	0	Valider

AIDE ? (ANAMORPHIQUE) | 4 ÉTAPE PRÉCÉDENTE | ÉTAPE SUIVANTE >

- ❑ Salaire Brut : **4 000 €**
- ❑ Période arrêt maladie : du 01/09/2023 au 15/09/2023
- ❑ TPT à 75% du 16/09/2023 au 30/09/2023
- ❑ Salaire de référence TPT = Salaire brut mensuel / nombre de jours calendaires x nombre de jours TPT sur la période = **2000 €**
- ❑ Perte de salaire TPT = Salaire de référence x 0,25 = **500 €**

CAS PRATIQUE :



Salaire brut de 4 000 Euros



Arrêt accident de travail du 01 au 15 Septembre 2023



TPT AT du 16 au 30 Septembre 2023

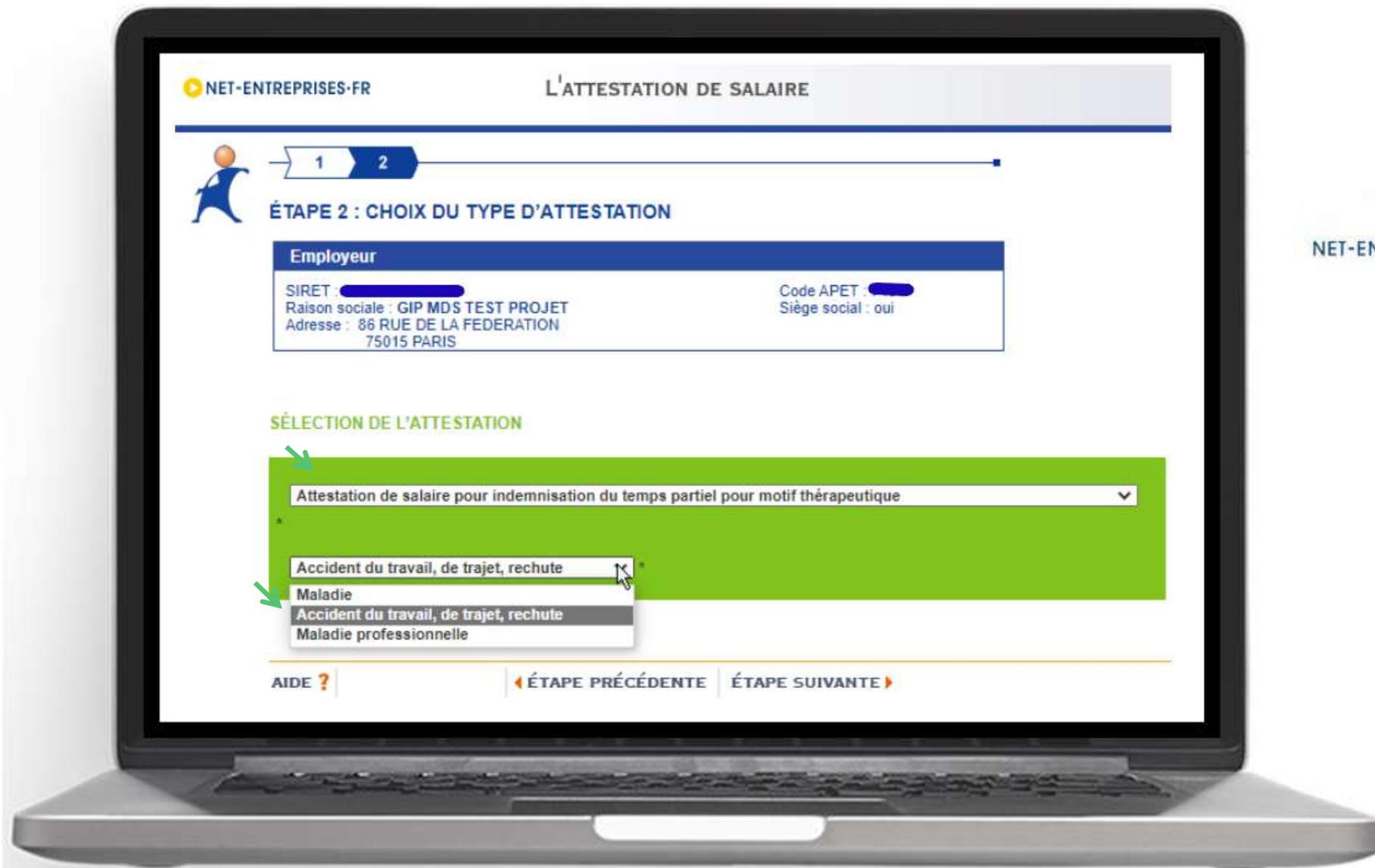


Reprise en TPT à 75% d'un temps plein

DJT =
31/08/2023



LE TPT : SAISIE TPT SUR NET-ENTREPRISES - ACCIDENT DE TRAVAIL



LE TPT : SAISIE TPT SUR NET-ENTREPRISES - ACCIDENT DE TRAVAIL

NET-ENTREPRISES-FR L'ATTESTATION DE SALAIRE

1 2 3 4 5 6 7 8

ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (1/2)

Employeur		Assuré(e)	
SIRET		NOM	Net-Entreprise
Raison sociale	GIP MDS TEST PROJET	Prénom	TPT

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique - Accident du travail

Salaire de base et accessoires du salaire de la période de référence

Rappel du dernier jour de travail : 27/08/2022 Date de reprise : 1

Date d'échéance de la paie	Période		Montant brut	Part salariale à déduire du montant brut	Modifier
	du	au			
20/09/2022	16/09/2022	30/09/2022	1500.00	315.00	
					Valider

2

Format des dates : jj/mm/aaaa

AIDE ? (ABANDONNER) ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

- ❑ Salaire Brut : **4 000 €**
- ❑ Période accident de travail : du 01/09/2023 au 15/09/2023
- ❑ TPT AT à 75% du 16/09/2023 au 30/09/2023
- ❑ Salaire de référence TPT = Salaire brut mensuel /nombre de jours calendaires x nombre de jours TPT sur la période = **2000 €**
- ❑ **1** Montant brut = 75% du salaire de référence = **1500 €**
- ❑ **2** Part salariale à déduire = 21% du montant brut = **315 €**

LE TPT : SAISIE TPT SUR NET-ENTREPRISES - ACCIDENT DE TRAVAIL

NET-ENTREPRISES-FR L'ATTESTATION DE SALAIRE

ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (2/2)

Employeur		Assuré(e)	
SIRET		NOM	Net-Entreprise
Raison sociale	GIP MDS TEST PROJET	Prénom	TPT

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique-Accident du travail

Maintien de Salaire NON Ou, partiel Ou, intégral

INTERRUPTION DU TRAVAIL, DU REPRISÉ MOTIF MÉDICAL					
Motif	du	au	Salaire brut perdu	Part salariale à déduire du salaire brut	Maintien de Salaire
Temps partiel thérapeutique	16/09/2022	30/09/2022	500.00	105.00	intégral

Normal des dates : jj/mm/aaaa

AIDE ? (ABANDONNER) < ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE >

- ❑ Salaire Brut : **4 000 €**
- ❑ Période accident de travail : du 01/09/2022 au 15/09/2022
- ❑ TPT AT à 75% du 16/09/2022 au 30/09/2022
- ❑ **1** Salaire brut perdu = Salaire de référence – montant brut = **500 €**
- ❑ **2** Salaire à déduire du salaire brut = 21% du salaire brut perdu = **105 €**